Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260629-DELIB290626_09-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 29 Juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : M. BELLEC Nicolas

Secrétaire de séance : M. François CAHAREL

Date de la convocation : 25 Juin 2026

DELIBERATION N°290626_09 : VOTE DES SUBVENTIONS 2026 CONCERNANT LES ASSOCIATIONS EXTERIEURES OEUVRANT DANS LE DOMAINE DES ANIMATIONS SPORTIVES ET AUTRES

Les subventions concernant le secteur « vie associative » sont présentées sur un tableau joint par Mme Amélie LE HENANFF, adjointe au Maire. Il est précisé que le calcul de ces subventions se fait sur la base de 10 € par enfant (non majeur) originaire de la commune.

Les conseillers municipaux présents dans l'exécutif d'associations subventionnées ne prennent pas part au vote et quittent la salle du conseil municipal. Le conseiller municipal suivant quitte la salle : M Stéphane LE CLAINCHE.

Après avis favorable de la commission « communication, évènementiel sécurité et vie associative »,

Le conseil municipal, considérant les demandes de subventions, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **OCTROI aux associations ci-dessous les subventions pour l'année 2026 :**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260629-DELIB290626_09-DE

Subventions aux associations extérieures œuvrant dans le domaine des animations sportives et autres				
Nom de l'association	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
ACRLP Locminé	180 €		150 €	160 €
Basket bro boad			10 €	10 €
Basket Club Moréac				40 €
CPAL Locminé			110 €	80 €
Gym danse Brevelaise	20 €	30 €	20 €	40 €
KCBM			30 €	20 €
les grimpeurs du loc'h				70 €
OCL	180 €	210 €	0 €	40 €
TC Locminé	0 €	90 €	70 €	100 €
TOTAL	**480 €**	**240 €**	**370 €**	**560 €**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

MAIRIE DE MOUSTOIR AC
* 56 *